

GROUPE	4	FONGICIDE
--------	----------	-----------

APRON XL® LS

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences fongicide pour la suppression en début de saison du pourridié phytophthoréen, du mildiou systémique ainsi que de la fonte des semis et de la pourriture des semences causées par *Pythium* dans certaines cultures.

GARANTIE :

Métalaxyl-M et isomère-S.....33,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

Réservé au traitement des semences en usine seulement. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

N° D'HOMOLOGATION : **25585**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Le contact avec les yeux peut nécessiter un examen ophtalmologique spécialisé.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation. Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant la manipulation de ce produit. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après l'emploi et avant de manger ou de fumer.

3. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
4. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
5. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé.
6. Pour la manipulation du fongicide APRON XL[®] LS, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Précautions environnementales :

1. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

Restrictions relatives à l'emploi du produit :

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.
3. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « ***Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.*** »
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences traitées destinées à l'exportation : « ***RÉSERVÉ À L'EXPORTATION - VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.*** » Avant l'exportation des semences, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide APRON XL LS est un fongicide systémique pour le traitement de semences; il est conçu spécifiquement pour la suppression de maladies causées par *Pythium* et *Phytophthora* spp. transmis par le sol ainsi que des mildious systémiques. Pour la suppression d'autres maladies transmises par le sol telles que les rhizoctonies, le fongicide APRON XL LS devrait être appliqué en association avec d'autres fongicides homologués pour le traitement des semences.

Le fongicide APRON XL LS peut être appliqué sous forme de bouillie à base d'eau avec d'autres insecticides et fongicides homologués pour le traitement des semences à l'aide d'un équipement commercial standard de traitement des semences (bouillie ou pulvérisation).

Note : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une baisse de la germination ou par

la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques qui résistent au métalaxyl-M et à l'isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du fongicide APRON XL LS à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

MODE D'EMPLOI

Appliquer le fongicide APRON XL LS sous forme de bouillie à base d'eau à l'aide d'un équipement standard approprié assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Bien mélanger la dose recommandée de fongicide APRON XL LS dans la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le processus de traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher. Selon le type d'équipement de semis utilisé, les semences traitées avec le fongicide APRON XL LS ou avec un mélange du fongicide APRON XL LS et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM[®] 480FS pourraient ne pas s'écouler du semoir selon le même débit que les semences non traitées. Étalonner de nouveau l'équipement avec les semences traitées avant de les mettre en terre.

Pour la suppression des champignons transmis par les semences ou par le sol qui sont responsables de la pourriture des semences, de la fonte des semis et des maladies des plantules dans le maïs cultivé, le maïs sucré et le maïs à éclater, appliquer le fongicide APRON XL LS en mélange en cuve avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS, selon les doses et les directives figurant sur l'étiquette. Se conformer aux doses d'emploi, directives, précautions et autres renseignements pertinents apparaissant sur les étiquettes du fongicide APRON XL LS et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.

Lorsqu'un choix de doses est indiqué, utiliser la plus forte dose du fongicide APRON XL LS lorsque le champ a déjà été atteint par la fonte des semis causée par *Pythium* (*Pythium* spp.) et lorsque les conditions sont très favorables au développement des maladies.

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur des semences. En vertu de la *Loi sur les semences*, la réglementation doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Il faut ajouter un colorant rouge quand ce produit est appliqué sur le grain.

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
GRAINS CÉRÉALIERS (Y COMPRIS POUR LE FOURRAGE ET L'ENSILAGE)			
Maïs (de grande culture, à éclater), maïs sucré, blé, orge (pour l'exportation seulement), avoine (pour l'exportation seulement), seigle (pour l'exportation seulement)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	Mélanger avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS pour traiter le maïs - Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du fongicide APRON XL LS et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.
Sorgho (pour l'exportation seulement)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> dans tous les cultivars de sorgho Mildiou systémique	20 – 40 mL 40 – 80 mL	Utiliser une faible dose pour les semences de cultivars résistant au mildiou du sorgho. Utiliser par contre la dose la plus forte sur les cultivars qui ne possèdent pas de résistance à une souche particulière de mildiou du sorgho et qui sont produits dans une région où la maladie a frappé durement dans un passé récent. Les semences traitées avec la dose la plus forte doivent être mises en terre et non conservées jusqu'à l'année suivante. Seules des semences de sorgho de très bonne qualité (90 % de germination et plus) doivent être traitées avec le fongicide APRON XL LS.
OLÉAGINEUX			
Canola	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 mL	
Tournesol	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> Mildiou systémique	40 mL 80 mL	

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMINEUSES À GRAINS (SUCCULENTES OU SÈCHES)			
Soja Lupins (<i>Lupinus</i> spp. – y compris lupin-grain, lupin doux et lupin blanc), haricots (<i>Phaseolus</i> spp. - y compris féverole, haricot rognon, de Lima, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, d'Espagne, mange-tout, tépary, haricot beurre (jaune)), Doliques (<i>Vigna</i> spp. – y compris haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot kilomètre, haricot à feuille d'aconit, haricot mungo, haricot riz, dolique à longue cosse), Gourgane, pois chiches, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentilles, Pois (<i>Pisum</i> spp. – y compris pois nain, mange-tout, petit, de grande culture, potager, vert, « Sugar snap »), Pois cajan, soja (immature), haricot sabre)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> Pourridié phytophthoréen en début de saison	20 – 40 mL 40 mL	
Lentilles	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	7 mL	Utiliser dans les variétés faibles en tanin destinées à la production domestique de semences ou vendues pour l'exportation seulement.
GRAMINÉES FOURRAGÈRES, FOURRAGE, FOIN			
Toutes les graminées (y compris chiendent pied-de-poule, pâturin, fétuque, brome) Toute la famille des graminées (vertes ou sèches), à l'exception de celles qui sont incluses dans le groupe des céréales, destinées à la paissance ou à l'alimentation du bétail Toutes les graminées à pâturage et à pâturage en parcours et les graminées cultivées pour le foin ou l'ensilage	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
GRAMINÉES FOURRAGÈRES, FOURRAGE, FOIN			
Herbe à gazon	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	40 mL	Pour les semences de gazon destinées aux terrains de golf, aux pelouses et aux projets de remise en état ou de lutte contre l'érosion.
VÉGÉTAUX UTILISÉS EN PRODUCTION ANIMALE AUTRES QUE DES GRAMINÉES (FOURRAGE, PAILLE ET FOIN)			
Sainfoin	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	
Luzerne, trèfle, lotier et vesce	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et pourridié phytophthoréen en début de saison	40 mL	
LÉGUMES-RACINES			
Betterave à sucre	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES BULBES			
Oignons (secs ou à botteler)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 mL	Une application sous forme de traitement des semences.
LÉGUMES-RACINES (SAUF LA BETTERAVE À SUCRE)			
Betterave potagère, bardane (comestible), carottes, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis (y compris oriental), rutabaga, salsifis (blanc, noir et d'Espagne), chervis, navets	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	Une application sous forme de traitement des semences.
CUCURBITACÉES (LÉGUMES)			
Chayote, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, cornichon, courges (y compris hyotan, spaghetti, hechima, gombo), momordique, tous les melons brodés, citrouille, toutes les courges et pastèques	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>NE PAS FAIRE DE TRAITEMENTS DES SEMENCES AU CANADA.</p> <p>Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> (y compris la maladie des plantules causée par <i>F. graminearum</i>) et <i>Rhizoctonia</i> spp., le fongicide APRON XL LS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.</p>
LÉGUMES VERTS FEUILLUS			
Amarante, roquette, mâche, feuilles de pissenlit, oseille, chrysanthème à feuilles comestibles, endives, feuilles fraîches de cerfeuil, cresson de jardin, pourpier, chrysanthème des jardins, laitue pommée, laitue frisée, épinard de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroches, feuilles de persil, chicorée italienne (radicchio), épinards, cresson de terre, baselle, montia	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>Ne pas appliquer le fongicide APRON XL LS sur les légumes verts feuillus destinés à la culture en serre. Les contenants de sacs contenant les semences de légumes verts feuillus traités avec le fongicide APRON XL LS doivent porter la mention « Ne pas utiliser ces semences pour des légumes verts feuillus destinés à la culture en serre ».</p>

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i>			
Sous-groupe de cultures 5A : brocoli, broccoli chinois, chou de Bruxelles, chou, chou pé-tsaï, chou gai-choï, chou-fleur, cavalo broccolo, chou-rave	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA. Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp., le fongicide APRON XL LS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS. Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du fongicide APRON XL LS et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.</p> <p>Ne pas ensemercer manuellement des semences traitées.</p>

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES-FRUITES			
Groupe de cultures 8 : aubergine, cerise de terre, pépino, poivron, piment du Chili, piment à cuire, piment de type Jamaïque, piment doux, tomatillo, tomate	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	20 – 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA. Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp., le fongicide APRON XL LS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS. Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du fongicide APRON XL LS et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.</p> <p>Ne pas ensemercer manuellement des semences traitées.</p>

Exportation :

Dans le cas de semences destinées à l'exportation, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination avant l'exportation. Les semences traitées conformément au mode d'emploi pour l'exportation doivent porter la mention suivante : « RÉSERVÉ À L'EXPORTATION - VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide APRON XL LS contient un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide APRON XL LS et à d'autres fongicides du groupe 4. Il

peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide APRON XL LS ou les autres fongicides du groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs avec le fongicide APRON XL LS, tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de Syngenta au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site www.syngenta.ca.

APRON XL® and MAXIM® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.